



MAIRIE DE

St Vincent de Barbeyrargues

34730

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune de Saint Vincent de Barbeyrargues est située au nord de Montpellier et a une population de 702 habitants (source INSEE au 01/01/2021) pour une superficie de 224 hectares. La commune adhère à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Le budget 2021 a été voté le 12 Avril 2021 par le Conseil Municipal de Saint Vincent de Barbeyrargues (Hérault). Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- de contenir la dette ;

- de mobiliser des subventions auprès de la Préfecture de l'Hérault, de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de l'Hérault et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer et réaliser les projets de la collectivité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

1/Pour la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues, **les recettes de fonctionnement** inscrites au budget primitif 2021 correspondent aux sommes prévisionnelles qui seront encaissées :

* **au titre des impôts locaux et taxes** : pour un montant estimé à 274 826,00 €, les taux des taxes directes locales sont fixés en 2021 comme suit :

. Taxe foncière sur le bâti	35.84 %
. Taxe foncière sur le non bâti	71.43 %

* **des revenus des immeubles** pour 111 560,00 €

* **des dotations et participations versées par l'Etat** pour 43 242,00 €

* **ainsi que divers produits des services** comme par exemple les redevances des services périscolaires (cantine et garderie) estimées à 47 550,00 €.

Enfin, pour l'année 2021, après approbation du Compte Administratif 2020 (comptes de la commune établis par le Maire) et du Compte de Gestion 2020 (établi par le Percepteur des Matelles), un excédent antérieur de fonctionnement est reporté pour un montant de 749 160,15 €.

Les recettes de fonctionnement en 2021 sont portées à la somme globale de 1 270 966,15 €.

2/Les **dépenses de fonctionnement** comprennent en priorité les charges du personnel communal, puis l'entretien, la maintenance et les consommations de fluides des bâtiments municipaux, des écoles et des voiries communales, les fournitures scolaires, les honoraires et frais d'actes pour les contentieux, les subventions versées aux associations et enfin les intérêts des emprunts en cours.

Le personnel communal est composé de 9 agents dont 5 agents à temps complet, ce qui représente 50,65 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la commune. Les indemnités des élus représentent quant à elles, 7,38 % des dépenses de fonctionnement (avant virement à la section d'investissement).

Les dépenses de fonctionnement en 2021 représentent 523 001,28 € avant le virement de la section de fonctionnement à l'investissement d'un montant de 747 964,87 €.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement en 2021 sont portées à la somme globale de 1 270 966,15 €.

Vu d'ensemble par chapitre des dépenses et des recettes de fonctionnement 2021 :

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	164 671,28 €	70 - Produits des services	47 550,00 €
012 - Charges de personnel	264 900,00 €	73 - Impôts et taxes	317 949,00 €
065 - Autres charges de gestion courante	70 030,00 €	74 - Dotations et participations	43 242,00 €
066 - Charges financières	16 400,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	111 560,00 €
067 - Charges exceptionnelles	7 000,00 €	013 - Atténuation de charges	1 500,00 €
TOTAL	523 001,28 €	TOTAL	521 806,00 €
Virement à la section d'investissement	747 964,87 €	Excédent antérieur reporté	749 160,15 €
TOTAL GLOBAL	1 270 966,15 €	TOTAL GLOBAL	1 270 966,15 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement reprend tous les travaux que la commune souhaite réaliser. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour réaliser ces projets, la commune a besoin de financements comme des subventions et l'autofinancement. Dans certains cas, elle peut recourir à l'emprunt.

1/ Pour la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues, la section d'investissement est établie principalement par programmes en fonction des projets et travaux de la collectivité. Cela simplifie le suivi comptable. Il y a une partie des dépenses et des recettes qui sont indiquées en « Non affecté », cela signifie qu'aucun programme spécifique n'est attribué à ces dépenses et recettes qui sont d'ordre général.

Ainsi, les **recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2021** correspondent à des recettes en « Non affecté » dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme comme la Taxe d'Aménagement non provisionnée cette année. Il y a également le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) qui permet d'obtenir un reversement de la T.V.A. sur les travaux exécutés en N-2 et estimé à 10 000,00 €.

Enfin, le recours à un emprunt d'un montant de 300 000 € est envisagé pour la réalisation des travaux de réfection des sanitaires des écoles (92 700,00 €) et pour la construction du local des services techniques municipaux (207 300,00 €). Le virement de la section de fonctionnement permet aussi de couvrir les dépenses programmées.

Pour les recettes d'investissement réparties par programme, elles concernent uniquement des subventions notifiées pour des travaux à réaliser.

2/ Pour les **dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2021**, il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des immobilisations corporelles avec l'acquisition de terrains, de mobilier, de matériels, de biens immobiliers, d'études et surtout de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des projets à réaliser par la commune. Il ne faut pas oublier les remboursements du capital des emprunts. La commune utilise des programmes pour ventiler ces dépenses d'investissement.

En 2021, les principaux projets communaux concernent :

* l'acquisition d'espaces naturels sensibles qui jouxtent des parcelles communales confiées en gestion à l'ONF.

* l'esplanade de Saint Vincent de Barbeyrargues avec des frais d'études (14 500,00 €) pour son aménagement et la possibilité d'y installer un local à destination des associations ou activités éphémères pour un montant prévisionnel de 50 000,00 €.

* la construction du nouveau local des services techniques d'un montant global de 276 640,00 € avec les honoraires de l'architecte. Le changement de véhicule des employés municipaux est aussi envisagé pour un montant de 27 000,00 €.

* les travaux aux écoles : réfection des sanitaires des écoles, le label écoles numériques 2020, un potager, l'acquisition de rideaux pour la salle polyvalente et principalement le changement de ses menuiseries, des rideaux pour la classe maternelle, la création d'un fonds documentaire et pour finir, l'acquisition de mobilier (tables, chaises) pour une classe et la cantine scolaire.

* l'électrification avec la mise en esthétique (enfouissement) des lignes électriques et téléphoniques de la route de Prades sur la première tranche de travaux (197 100,00 €) et le programme d'extinction de nuit de l'éclairage public (5 600,00 €)

* la voirie par la réfection du chemin de Garaste en groupement de commandes estimé à 24 000,00 €.

Enfin, pour l'année 2021, après approbation du Compte Administratif 2020 (comptes de la commune établis par le Maire) et du Compte de Gestion 2020 (établi par le Percepteur des Matelles), un excédent antérieur d'investissement est reporté pour un montant de 307 777,46 €.

Vu d'ensemble par programme des dépenses et des recettes d'investissement 2021 :

DEPENSES		RECETTES	
		Virement de la section de fonctionnement	747 964,87 €
		Excédent antérieur reporté	307 777,46 €
Non affecté	828 425,11 €	Non affecté	35 181,17 €
Esplanade - Espaces Verts	72 457,23 €	Esplanade - Espaces Verts	0,00 €
Cimetière	2 500,00 €	Cimetière	0,00 €
Aménagement Village	27 350,00 €	Aménagement Village	7 515,62 €
Electrification	202 700,00 €	Electrification	86 989,26 €
Groupe Scolaire	141 235,00 €	Groupe Scolaire	141 255,50 €
Sécurité	1 300,00 €	Sécurité	0,00 €
Bâtiment Jules Ferry (Mairie)	2 263,00 €	Bâtiment Jules Ferry (Mairie)	0,00 €
Voiries et cours d'eau	41 000,00 €	Voiries et cours d'eau	0,00 €
Maison Abriquet	5 000,00 €	Maison Abriquet	1 600,00 €
Résidence Le Petit Bois	10 000,00 €	Maison Eugénie Dubois	0,00 €
Services techniques municipaux	303 640,00 €	Services techniques municipaux	307 086,46 €
Jardins partagés	2 500,00 €	Jardins partagés	0,00 €
TOTAL GLOBAL	1 635 370,34 €	TOTAL GLOBAL	1 635 370,34 €

IV. Etat de la dette de la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues au 1^{er} janvier 2021 :

a) Etat de la dette : au 1^{er} janvier 2021, la commune rembourse que 4 emprunts :

Objet de la dépense	Date début	Date fin	Montant emprunté	Montant capital restant dû au 31/12/2020	Capital à amortir en 2021 (1641)	Intérêts en 2021 (66111)
Acquisition d'un espace vert - Esplanade	2002	2024	114 493,85 €	32 418,12 €	7 401,77 €	1 971,02 €
Acquisition Maison Abriquet	2004	2024	100 000,00 €	24 216,67 €	6 551,63 €	940,97 €
Construction Résidence Le Petit Bois	2006	2036	350 000,00 €	232 586,40 €	10 930,31 €	8 889,45 €
Acquisition Maison Jeandon	2009	2029	200 000,00 €	110 767,79 €	10 344,18 €	4 512,14 €
TOTAL					35 227,89 €	16 313,58 €

Fait à Saint Vincent de Barbeyrargues, le 13 avril 2021

Monsieur le Maire,
Frédéric CAUSSIL

